

Modalités de règlement des scolarités



Je, soussigné, décide de régler le montant des scolarités selon la modalité suivante (**cocher** votre choix) :

- A l'année** : par **un chèque remis avec le dossier d'inscription** qui sera encaissé à compter du 15 septembre 2018.
- Par trimestre** : **3 chèques remis au plus vite à partir du 15 mars 2018*** qui seront encaissés au début des mois de septembre et décembre 2018, et mars 2019.
- Par mois** : **4 chèques remis avec le dossier d'inscription et 5 chèques remis le 15 mai 2018*** qui seront encaissés au début des mois de septembre 2018 à mai 2019.

- Je soutiens l'école en majorant les frais de scolarité de mon/mes enfant(s)

Fait à le

Signature :

** Pour respecter la loi relative à la validité des chèques : un an et un jour.*

Important : Tous les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de l'APE.

Aides

Je, soussigné, souhaite me faire aider et je prends contact dès maintenant avec le trésorier de l'association pour définir les modalités de cette aide.

Fait à le

Signature :